

Avis de non-conformité (NC) en SST

# Non-conformité :			
Chantier :	Date :		
Entrepreneur :	Émetteur de la NC :		
OTP/ # Contrat :	Gestionnaire de chantier :		
Type d'inspection ¹ :	Quart : <input type="checkbox"/> Jour <input type="checkbox"/> Nuit <input type="checkbox"/> Soir		
Statut² :	Effectué	Travaux arrêtés³ :	Délai : 20 novembre 2016
Description de l'écart observé :			
Référence réglementaire⁴ :		# article :	
Description article⁵			
Correction apportée⁶			
Correction proposée		Date de la correction :	
Date :	Par :		
Vérification de la correction par HQ⁷ :			
Date :		Par :	

L'avis de non-conformité doit être saisi dans le système DISSC. Si vous n'avez pas accès à ce système, veuillez envoyer la copie finale de cet avis de non-conformité à hgespdissc@hydro.qc.ca.

Notes :

1. Type d'inspection :
 - a. Quotidienne
 - b. Conjointe
 - c. Grille de surveillance
 - d. Grille de vérification de l'application du programme de prévention entrepreneur
2. Statut de la correction : Effectué, en cours, non commencé ou non vérifiable
3. Travaux arrêtés : Est-ce que l'intervention a eu pour effet de retarder les travaux?
4. Toujours lier la non-conformité à une exigence légale en santé et sécurité :
 - a. Loi sur la santé et sécurité du travail
 - b. Règlement sur la santé et sécurité du travail
 - c. Code de sécurité pour les travaux de construction
 - d. Programme de prévention du maître d'œuvre
 - e. Programme de prévention de l'entrepreneur
 - f. Clauses particulières et générales.
 - g. Autres
5. Description de l'article : Écrire la partie de l'article qui concerne la non-conformité.
6. Réponse de l'entrepreneur à la non-conformité (ce qui a été fait pour la corriger). Si la correction n'est pas jugée efficace, l'inscrire dans la case et retourner l'avis à l'entrepreneur.
7. Valider si la correction apportée par l'entrepreneur a été bien mise en place.